

h

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

### ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 13 décembre 2018 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. FRÖHLICH, M. LAPAIRE, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. LE BOURDONNEC, Mme MALTONE, M. PUGET, Mme RACHMUHL, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme RAHOU, M. BARTHE, M. BOULARD, Mme BOUZOU, M. DAGNEAU, Mme FAIVRE, M. FRERET, Mme GAURY-SIROY, Mme LE BELLEGO, M. PUISSET, M. WEST, M. RICHARD, Mme ROUX-LABAT.

Etaient représentés :

M. CORMERAIS, Mme DUBOUILH, M. ORTEL, Mme DUFEAL, Mme PORTES, Mme LEBRAUD, M. DEROY, Mme DUBO, Mme LESPIAUCQ, M. SABATIER, Mme VERGES.

Etaient invités :

Mme CAILLOT, M. DAMOME, Mme DUMAS, M. PIALOUX, M. POUMAREDE, M. RAMBAUD, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H00.

### **I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2018**

M. Ballesta signale que le vote du procès-verbal de la séance du 22 novembre est reporté à la séance du 10/01/2019.

## II/ CALENDRIER PRÉVISIONNEL CFVU DU 2<sup>ND</sup> SEMESTRE

M. Ballesta présente le calendrier prévisionnel de la CFVU pour le 2<sup>nd</sup> semestre :

Date	Objet	ODJ prévisionnel
<b>10 janvier 2019</b>	CFVU	Appels à projet région
<b>A définir : janvier ou février</b>	Bureau	préparation calendrier 2019/2020
<b>14 février 2019</b>	CFVU	
<b>14 mars 2019</b>	CFVU	Calendrier universitaire 2019/2020
<b>11 avril 2019</b>	CFVU	
<b>16 mai 2019</b>	CFVU	Modification du règlement des études
<b>13 juin 2019</b>	CFVU	
<b>4 juillet 2019</b>	CFVU	

## III/ PARCOURSUP, CAMPAGNE 2019 : ATTENDUS LOCAUX

M. Ballesta rappelle que les attendus sont les connaissances et aptitudes nécessaires à la réussite dans les formations. Ils constituent d'une part des éléments d'information pour l'orientation des étudiants mais servent également de cadre aux décisions des commissions d'examen des vœux.

Les attendus locaux définis par les établissements complètent les attendus définis à l'échelle nationale pour chaque mention.

Pour la campagne d'admission 2018, l'UBM avait déjà défini des attendus pour les filières en arts ainsi que pour le parcours Lettres classiques.

L'attendu du parcours de lettres classiques consiste à informer les candidats qu'il n'est pas nécessaire d'avoir étudié une langue ancienne dans l'enseignement secondaire pour s'inscrire dans la formation.

Pour les arts, les attendus ont pour objet de prévenir les candidats de la nécessaire maîtrise de pré-requis techniques pour réussir dans ces formations.

Pour le parcours Danse, il propose de supprimer l'information relative à l'inscription obligatoire à la préparation à l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) au PESMD de Bordeaux Aquitaine qui ne relève pas des attendus.

Pour la campagne 2019, des attendus supplémentaires ont été définis pour les parcours suivants :

- Parcours Culture humaniste et scientifique : informe les candidats du caractère pluridisciplinaire de la formation et du bon niveau scolaire général attendu ;
- Parcours Hambord de la mention Histoire : informe les candidats de la bonne connaissance de la langue allemande et d'un intérêt pour des enjeux de l'interculturalité et l'interdisciplinarité. Il s'agit ici de la préparation d'un double diplôme entre les universités de Bordeaux et d'Hambourg, comprenant des périodes de mobilité ;
- Parcours en langue (anglais, allemand et espagnol) des mentions Information-communication et LLCER : compte tenu de double diplomation dans ces 2 mentions, un niveau B2 en langue est requis ;

- Parcours Anglais-Philosophie : compte tenu du caractère bi-disciplinaire de la formation, un niveau B2 en langue est requis ;
- Mention Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales :
  - ↳ parcours Allemand et Anglais-Allemand : les candidats sont informés que la formation ne convient pas aux débutants en allemand ;
  - ↳ parcours Arabe : la formation est accessible aux débutants ;
  - ↳ Parcours Russe trilingue : insiste sur le caractère multilingue et l'appétence souhaitable pour les langues slaves ;
- Mention Langues étrangères appliquées :
  - ↳ parcours Anglais-Allemand et Anglais-Coréen: les candidats sont informés que la formation ne convient pas aux débutants pour la seconde langue ;
  - ↳ parcours Anglais-Portugais, Anglais-Chinois, Anglais-Italien, Anglais-Japonais et Anglais-Russe : la formation est accessible aux débutants en seconde langue ;
- Parcours Italien BABEL : langues et cultures du monde : les candidats sont avisés qu'une appétence pour les langues est souhaitable.

Mme Rachmuhl signale qu'un étudiant de niveau B2 ne peut pas être débutant.

M. Puisset ne comprend pas pourquoi ajouter cette mention alors que les attendus nationaux affichent déjà le niveau de langue.

Mme Miras souligne que seul le niveau B apparaît sur Parcoursup.

Mme Faivre demande quel est le niveau de langue d'un lycéen à la sortie du bac.

M. Richard signale que depuis la rentrée 2018, le Cambridge English Certificate propose une certification de niveau B2 destinée aux élèves en classe de terminale et aux étudiants de certains BTS.

M. West répond que le niveau B2 est le niveau baccalauréat en LV1.

Il regrette qu'une sélection sociale s'insinue dans les attendus locaux favorisant ainsi des candidats issus de sections européennes ou d'écoles de danse privées.

Il ne comprend pas pourquoi ajouter la mention de curiosité pour les langues et les civilisations de l'Antiquité dans les attendus locaux de la licence Lettres classiques.

Au regard de cette iniquité sociale, il signale que les élus étudiants ne voteront pas en faveur des attendus locaux.

M. Ballesta souhaite nuancer les propos de M. West. Les mentions des écoles privées ou des sections européens ne sont pas exclusives et visent à mieux éclairer les étudiants dans leur poursuite d'études.

Pour la licence Lettres classiques, il rappelle que tous les candidats Parcoursup 2018 ont obtenu un avis favorable à leur vœu dans cette formation. Cet élément de curiosité renvoie à des éléments de culture et civilisation dont le candidat pourra se saisir pour la rédaction de son projet motivé.

Mme Gaury-Siroy évoque le caractère sélectif de la licence Danse clairement affirmé par la présence de ces éléments dans les attendus locaux.

M. Ballesta évoque la nécessité de prérequis techniques pour réussir dans cette formation qui constitue un véritable parcours professionnalisant.

Mme Maltone souligne notre obligation morale de bien informer et orienter les candidats afin de ne pas les décevoir.

M. Valat insiste sur le caractère professionnalisant de cette formation et l'obligation pour les candidats à la licence Danse d'une double inscription auprès du PESMD afin d'obtenir le diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse.

Mme Maltone demande l'ajout pour la licence LEA parcours Anglais-Italien d'un attendu local informant les candidats d'une nécessaire appétence pour l'orientation sociopolitique.

M. Ballesta se demande si un candidat sait identifier cette orientation. Il propose cependant de le faire figurer dans les caractéristiques de présentation de la formation.

Mme Miras signale les attendus nationaux pour cette mention :  
« Avoir un intérêt prononcé pour le monde de l'entreprise et des organisations ainsi que pour l'environnement économique et social dans une perspective internationale.  
Les relations entre la formation en LEA et le monde socio-économique constituent en effet un aspect important de cette licence. La formation comporte des enseignements relevant des champs disciplinaires économiques et sociaux (économie, droit, gestion, commerce international, marketing, communication...) Disposer d'une très bonne culture générale et être ouvert au monde ainsi qu'aux questions de société, d'actualité et d'interculturalité. »  
Elle rappelle que la rubrique « Contenu et organisation des enseignements de la formation » dans Parcoursup renvoie à la rubrique « Organisation de la formation » de notre offre de formation sur le site de Bordeaux Montaigne. Elle invite donc les responsables de formation à renseigner au mieux cette rubrique sur le site de l'université.

M. Hauquin évoque deux champs primordiaux pour les candidats dans Parcoursup : les attendus qui permettent aux candidats de se positionner sur la formation et les caractéristiques générales de la formation qui leur permettent d'identifier les axes pédagogiques et les contenus de la formation choisie.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Contre :	5
Pour :	28

**➡ La CFVU adopte les attendus locaux définis pour la campagne d'admission 2019 en 1ère année de 1er cycle.**

#### **IV/ PARCOURSUP : ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'EXAMEN DES VŒUX (MENTIONS DE LICENCE)**

M. Ballesta signale que le CV ne peut plus être demandé dans le dossier de candidature. Cette pièce sera supprimée de la délibération.  
La délibération est identique à celle adoptée pour la campagne 2018, son contenu très large permet à chaque formation de retenir des éléments cohérents au regard des attendus de la formation.  
Il rappelle que les commissions d'examen des vœux ne peuvent pas s'appuyer pour l'ordonnancement des candidatures sur des pièces qui n'ont pas été demandées dans la plateforme.

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	33
Contre :	5
Pour :	28

➤ **La CFVU adopte les éléments pris en compte pour l'examen des vœux des mentions de licence pour la campagne 2019.**

## **V/ PARCOURSUP : ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE POUR L'EXAMEN DES VŒUX (MENTIONS DE DUT)**

M. Ballesta présente les attendus pour l'IUT.

Les formations sont sélectives. La sélection s'opère en deux temps : l'admissibilité sur dossier, qui est une étape de pré-sélection pour convocation à un entretien individuel face à deux personnes. Certaines filières prévoient également des épreuves écrites. L'admission définitive intervient après cette seconde phase de sélection.

- Les critères d'examen des dossiers sont multiples. Ils concernent : la qualité du parcours scolaire, les notes et les appréciations, l'absentéisme et le comportement, les résultats des épreuves anticipées au baccalauréat, les résultats des épreuves du baccalauréat, la qualité et la pertinence du projet de formation motivé en lien avec le projet professionnel, la précision et le soin des réponses argumentées apportées aux demandes de pièces complémentaires.

- Ces dernières font l'objet d'une demande auprès de Parcoursup. Elles sont dématérialisées.

Elles peuvent revêtir différentes formes : compte-rendu de rencontre ou d'expérience, book, questions complémentaires, indication d'un lien internet menant vers des réalisations...

L'ensemble de ces éléments doit permettre d'apprécier la motivation et la capacité d'engagement des candidats, les pré-expériences ou expériences (stages, bénévolat, travail saisonnier, etc.), les connaissances ou les lectures en lien avec la spécialité demandée, les compétences (techniques, informationnelles, rédactionnelles, etc.), les aptitudes (relationnelles, créatives, etc.), la culture générale.

M. West demande à la commission de s'interroger sur l'affichage dans les éléments d'études du dossier d'un candidat du critère de l'absentéisme.

M. Richard ne voit pas sur quel élément l'IUT pourra s'appuyer pour évaluer l'absentéisme des candidats.

M. Barthe signale que le nombre d'absence est mentionné au haut du bulletin trimestriel.

M. Richard répond que l'utilisation de cette mention est laissée à l'appréciation des établissements. Une mention du conseiller principal d'éducation peut toutefois figurer sur la fiche avenir.

M. Ballesta propose de modifier la mention « l'absentéisme et le comportement » en « comportement général ».

M. West signale que les élus étudiants s'opposeront de nouveau lors de ce vote.

M. Maltone pense que la sélection doit se faire sur des données objectives et trouve donc arbitraire de mentionner le comportement.

M. Rambaud signale que l'IUT, au travers de cette mention, souhaite porter à l'attention des candidats l'importance du volume horaire présentiel du DUT (1 800H sur 2 ans).

M. Ballesta propose de passer au vote prenant en compte la demande de suppression de la mention d'absentéisme.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	32
Contre :	5
Pour :	27

**➡ La CFVU adopte les éléments pris en compte pour l'examen des vœux des mentions de DUT pour la campagne 2019.**

M. Puisset demande une féminisation des données publiées sur Parcoursup.

Mme Miras rappelle la contrainte du nombre limite de caractères de la plateforme.

M. Ballesta rappelle que la fin des paramétrages est fixée au 18 décembre.

## **VI/ OUVERTURE DE PARCOURS DE FORMATION RENTRÉE 2019**

**Parcours Droit-Histoire :** (porteurs du projet : Géraud Poumarède pour UBM et Nader Hakim pour UB).

M. Poumarède présente le double diplôme porté par l'UB et l'UBM sur les mentions droit et histoire. A l'échelon national, il existe très peu de formations en double droit-histoire (universités Paris 1 ou Orléans). Après un 1<sup>er</sup> cycle en histoire, beaucoup de licenciés en histoire se dirigent vers des études juridiques pour préparer des concours administratifs. Par ailleurs, de nombreux métiers relevant des sciences humaines requièrent cette double compétence (journalisme, commissaire-priseur...)

Capacité d'accueil de la formation : 30.

VHE : ± 1800 heures sur 3 ans

Organisation des enseignements : équilibre entre les deux disciplines sans renier les éléments fondamentaux propres à chaque discipline.

Structure de la formation en 3 blocs :

- Compétences fondamentales,
- Compétences complémentaires en histoire ou droit : dispositif visant à favoriser la réorientation des étudiants engagés dans cette double licence vers une licence d'Histoire ou de Droit,
- Compétences transversales (méthodologie et langue)

Les cours magistraux sont mutualisés avec les cours existants dans les 2 formations, en revanche les groupes de TD sont dédiés à la formation.

Financements externes : dépôt en 2019 d'un projet Idex : STEP.

M. West pose la question de l'intérêt porté par les étudiants à cette licence.

M. Poumarède évoque un volume de 300 candidatures pour 30 à 40 places à Paris 1. Le recrutement de cette formation se fera auprès des étudiants des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne mais également attirer au-delà de notre bassin de recrutement habituel en raison de la rareté de l'offre de cette formation.

M. Lapaire trouve ce projet très intéressant et salue le travail mené par les équipes dans le cadre de ce projet au bénéfice des étudiants de la région Nouvelle-Aquitaine.

M. Puisset souhaite un complément d'information sur les partenariats antérieurs portés par ces deux établissements.

M. Poumarède mentionne l'intérêt porté par les étudiants de la licence d'Histoire à l'UE mineure en histoire du droit enseigné par les collègues de l'Université de Bordeaux lors du quinquennal précédent.

Mme Maltone demande si un enseignement en droit comparé a été envisagé dans le cadre de cette double licence.

M. Poumarède évoque un arbitrage nécessaire afin de rendre réalisable ce projet de licence. Cet arbitrage a notamment amené à l'abandon du droit comparé et de la géographie. Les collègues de droit ont souhaité privilégier un socle fondamental de droit administratif-droit public et de droit privé-droit civil afin de répondre aux besoins d'insertion professionnelle des étudiants.

M. Puisset demande les modalités d'examens envisagées.

M. Poumarède répond que chaque discipline évaluera selon ses modalités habituelles d'évaluation. Ces modalités feront l'objet d'une convention particulière.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	29
Pour :	29

**➡ La CFVU adopte l'ouverture du parcours droit-histoire pour la rentrée 2019.**

### **Parcours information territoriale (L3) :**

M. Damome présente le parcours de L3 information territoriale de la mention Information-communication.

Objectifs de la formation : croiser le champ du journalisme et celui des collectivités territoriales, en proposant une formation en journalisme de communication qui allie des savoir-faire journalistiques et des connaissances générales sur l'environnement territorial.

La formation s'adresse à un public double :

- Pour moitié en formation initiale (niveau Bac + 2 ou équivalent (120 crédits ECTS) en information communication prioritairement) :  
La formation permet aux étudiants de développer de solides compétences professionnelles à travers notamment un stage filé et leur offre l'opportunité de s'insérer professionnellement dès la fin de la licence, sans pour autant bloquer leur poursuite d'études en master ; elle ouvre la porte sur un des secteurs les plus accessibles actuellement aux journalistes.
- Pour moitié en formation continue (être personnel d'une organisation publique et niveau minimum Bac + 2 ou équivalent) :

Elle offre aux professionnels les connaissances opérationnelles et générales nécessaires pour occuper les responsabilités éditoriales d'une publication et/ou d'un dispositif global d'information au sein d'une collectivité territoriale. Diplômante, elle permet d'acquérir les techniques journalistiques et les connaissances indispensables des enjeux communicationnels de l'environnement territorial.

Volume horaire de la formation : 340 (170 VHE en tronc commun et 170 VHE en parcours FI/FC).

Organisation de la formation : 7 modules découpés en UE et structurés autour de trois grands blocs : enseignements fondamentaux, enseignements spécialisés et enseignements méthodologiques.

Calendrier de formation :

- Formation initiale sur 10 mois, semaines pleines de présence : 7 semaines en sept et oct + première semaine du mois de novembre à juin. Minimum 5 mois de stage en filé.
- Formation continue 3 jours par mois la première semaine du mois pendant 9 mois d'octobre à juin, les mercredi, jeudi et vendredi.

L'ouverture est conditionnée par l'inscription d'au moins 10 stagiaires de formation continue.

M. Ballesta signale un modèle économique inédit au sein de notre établissement permettant l'ouverture d'un nouveau parcours aux étudiants en formation initiale dès que le seuil de 10 stagiaires FC est atteint.

Cette ouverture répond à la demande du marché du travail pour une formation en information territoriale. Cette formation s'inscrit également dans une volonté de l'établissement de dégager des ressources propres et renforcer un contenu professionnalisant au sein d'une L3.

M. Damome évoque l'offre modulaire offerte aux stagiaires visant à répondre aux besoins spécifiques des personnes en formation continue.

Mme Rahou regrette que le nom du parcours soit moins parlant que les débouchés envisagés et propose de porter l'accent sur la rédaction ou la publication territoriale.

M. Damome craint que l'utilisation d'un langage commun entraîne une mise en concurrence de cette formation avec la licence professionnelle Communication éditoriale et digitale déjà existante à l'IUT Bordeaux Montaigne.

M. Hauquin demande si une certification des modules permettant une reconnaissance dans le cadre des plans de formation professionnelle est envisagée.

M. Damome évoque la mise en place de certifications pour répondre à ces cas spécifiques.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

**☞ La CFVU adopte l'ouverture du parcours information territoriale de la mention information-communication à la rentrée 2019 sous réserve de l'inscription de 10 stagiaires de formation continue.**



## VII/ CONVENTION DE FORMATION

M. Valat présente la convention de partenariat entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et l'UBM.

Partenariat ayant pour objet de favoriser l'accès des agents de la fonction publique territoriale en formation continue, en L3 parcours Information territoriale, mention Information-Communication, de l'Université Bordeaux Montaigne.

Le CNFPT reconnaît la L3 parcours Information territoriale, mention Information-Communication, de l'Université Bordeaux Montaigne, au titre de la formation continue.

Le CNFPT est membre de droit du Conseil de perfectionnement de la mention Information-Communication.

En l'absence de remarques, M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

➡ ***La CFVU adopte la convention de partenariat UBM/CNFPT.***

## VIII/ RELIQUATS FSDIE

Mme Dumas rappelle que suite à la commission FSDIE du 6 novembre, le montant du reliquat s'élève à 9 790 €.

Proposition de répartition :

- 21 coffres forts pour les associations : 4 590,82 €,
- 1 tente pliable : 698,075 € + 6 lests : 353,82 € = 1 051,90 €

Total : 5 642,71 €

- Mobilier d'aménagement du campus : 3 tables (1 252 €/table).

M. Fröhlich évoque la nécessité de sécuriser ces coffres forts en les fixant au sol ou au mur.

Mme Dumas répond que la DPIL envisage de celer ces coffres.

M. Ballesta propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	34
Suffrages exprimés :	34
Pour :	34

➡ ***La CFVU adopte la répartition du reliquat FSDIE.***

## **IX/ DÉSIGNATION D'ÉLUS CFVU POUR SIÉGER A LA COMMISSION DE DOMICILIATION DES ASSOCIATIONS DE L'UNIVERSITÉ**

Point reporté à l'ordre du jour de la CFVU du 10 janvier 2019.

## **X/ CAMPAGNE D'ADMISSION 2019 DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS**

M. Ballesta rappelle que le Premier ministre a annoncé le 19 novembre 2018 une série de mesures visant à attirer davantage d'étudiants étrangers en France. Cette stratégie d'attractivité repose notamment sur une politique de visas simplifiée et sur **la mise en place de frais d'inscription différenciés pour les étudiants extra-européens**. Objectif : accueillir un demi-million d'étudiants étrangers d'ici 2027 et favoriser le départ à l'étranger de davantage d'étudiants, dans le cadre des échanges universitaires ou d'une mobilité diplômante.

La direction de l'université a exprimé son désaccord avec la politique tarifaire envisagée dans un communiqué publié le 30 novembre par l'Alliance des Universités de Recherche et de Formation (AUREF) et dans un message transmis à la communauté UBM le 3 décembre.

M. West remercie la Présidente de l'université de son communiqué. Il propose le vote d'une motion au CAC pour relayer la désapprobation de l'université face à cette mesure.

M. Puisset demande si des réponses ont été apportées par le gouvernement suite au communiqué publié par l'AUREF.

Mme Caillot se demande quel recul attendre du gouvernement sur cette question sachant que des documents ministériels sur les projections de recettes ont d'ores et déjà été transmis aux universités.

M. Ballesta évoque le chiffre d'une centaine d'étudiants hors union européens (hors Doctorat) sur les 950 étudiants accueillis par notre université concernés par cette mesure.

Mme Miras signale que cette augmentation concerne les primo-entrants dans l'enseignement supérieur français ainsi que ceux en changement de cycle d'études.

M. Ballesta évoque des possibilités d'exonération des droits d'inscription par les établissements.

M. Valat signale un engagement ministériel à doubler le nombre de bourses du gouvernement français.

M. West invite tout le monde à se joindre aux manifestations prévues à Bordeaux vendredi et samedi prochain afin de faire reculer le gouvernement.

M. Damome demande si les conventions passées par notre université avec les universités étrangères seront concernées par cette mesure.

Mme Miras répond que ce tarif n'est applicable qu'aux étudiants hors convention.

M. Boulard craint que cette mesure marque le début d'une augmentation des tarifs d'inscription pour tous les étudiants.

M. Ballesta parle de réelles inquiétudes compte tenu du contexte budgétaire et du désengagement croissant de l'Etat.

Mme Maltone évoque la double inquiétude : d'une libéralisation des droits d'inscription et d'une tendance au repli sur soi avec la montée des populismes. Elle signale que beaucoup de nos formations se nourrissent du multiculturalisme apporté par l'accueil des étudiants étrangers.

Mme Caillot dit qu'en dehors des problématiques morales et politiques posées par cette question, la mise en œuvre de l'identification des publics reste à ce jour difficilement envisageable.

Mme Miras rappelle que le contrôle du visa n'est pas une prérogative de l'université.

M. Fröhlich regrette le signe envoyé aux étudiants étrangers et craint l'effondrement du nombre d'inscriptions de ces étudiants dès la rentrée 2019.

Mme Caillot évoque l'idée d'une neutralisation financière des recettes liées à cette augmentation. Les bénéfices liés à l'augmentation des droits d'inscription seront en effet consacrés à l'amélioration des conditions d'accueil et à l'augmentation du nombre de bourses.

M. Pialoux évoque les problèmes de logement au sein de la communauté bordelaise. Il regrette également l'abandon du rôle d'ascenseur social joué par l'université française pour un grand nombre d'étudiants étrangers au profit des grandes élites.

Mme Miras signale une meilleure accessibilité des logements universitaires aux étudiants étrangers.

M. Hauquin craint un changement de culture de l'accès à l'enseignement supérieur public. Ce modèle économique introduit une relation entre le coût des études et les attentes des étudiants vis-à-vis du service proposé.

M. Ballesta rappelle l'importance de résister à cette tendance lourde alors qu'un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur français ultra-concurrentiels se déclarent très favorables à cette orientation estimant qu'un tarif bas dévalorise leurs diplômes et les empêche d'attirer des étudiants issus d'autres zones géographiques et notamment d'Asie du sud-est.

M. Lapaire signale que ce texte est avant tout l'œuvre de la Cour des comptes et la conférence des directeurs des grandes écoles.

## **XI/ QUESTIONS DIVERSES**

M. Ballesta signale aux membres de la CFVU que les capacités d'accueil de master seront soumises au vote du CA le 21 décembre.

M. Arcelin remercie de la clarification apportée par le mail du VP CFVU sur le classement des étudiants étrangers au sein des capacités d'accueil de master.

Il tient cependant à signaler le sentiment de déception des chefs de bureau d'UFR face à la manière dont ce mail leur a été adressé leur laissant penser que le travail demandé n'avait pas été effectué.

Il rappelle que le travail sur les capacités d'accueil s'inscrit plus globalement dans la préparation de la campagne d'admission master et qu'il n'est possible de réaliser en 10 jours dans une période de l'année déjà surchargée.

M. Ballesta se dit navré que les chefs de bureau aient pu envisager ce message comme une stigmatisation.

Il semblait important de rappeler aux responsables de département le calendrier fixé ainsi que le caractère non obligatoire des capacités d'accueil.

M. Arcelin signale que le calendrier avait été signalé aux responsables lors des conseils de département. A la lecture du courriel, ces derniers ont cru que la date donnée par les chefs de bureau était erronée.

Il regrette que la connaissance du calendrier de vote du CA soit trop tardive pour permettre une bonne organisation.

M. Ballesta signale avoir proposé un envoi échelonné des capacités afin de faire face aux difficultés calendaires de travail rencontrées par les collègues d'UFR. Il rappelle qu'un délai de communication raisonnable est nécessaire aux membres du CA afin de se prononcer sur les capacités d'accueil.

Mme Caillot évoque un défaut de communication et de concertation sur cette question. Elle signale qu'en raison de la réouverture de l'université le 7 janvier, les documents liés aux projets région seront déposés tardivement sur le BV.

M. Valat ajoute que les délais imposés aux UFR sont également liés à l'ouverture du portail Trouver mon master qui a été avancé par rapport à 2018.

Mme Le Bellego signale la recrudescence d'agressions sexuelles physiques et verbales sur le site de l'université Bordeaux Montaigne. Elle informe les membres de la CFVU qu'un travail de communication sur cette question est actuellement mené par les membres étudiants élus. Elle demande qu'une concertation avec l'université sur des moyens d'action notamment en matière d'éclairage soit désormais menée.

M. Ballesta répond qu'un message de proposition de réunion va être envoyé à la communauté étudiante à ce sujet. Des rondes nocturnes par la police et le PCSI sont actuellement renforcées aux abords de la station Doyen Brus et ce jusqu'au dernier tram. Il parle d'un engagement fort de la part de notre université afin de construire des propositions d'actions concrètes.

Mme Giraud-Siroy signale que les membres des associations étudiants réunis la veille regrettent que les demandes n'aient à ce jour jamais aboutis notamment sur la question de l'éclairage. Ils souhaitent également une plus grande amplitude horaire de l'ouverture des lieux communs de l'université afin d'offrir une solution de repli aux étudiants ainsi qu'une augmentation du nombre de personnes présentes sur le campus.

Mme Roux-Labat propose un entretien à Mme Giraud-Siroy en sa qualité de représentante de Bordeaux Métropole et conseillère municipale de la ville de Gradignan.

Elle souligne l'intérêt environnemental de l'extinction des éclairages par les communes entre 1h et 5h du matin mais souhaite qu'un travail sur la sécurisation des espaces publics soit désormais mené. Elle rappelle enfin que les bus de nuit proposent désormais des arrêts à la demande.

M. Dagneau demande une intensification de la communication autour de la cellule de veille contre les violences sexistes et homophobes.

Mme Caillot répond que le mail envoyé à l'attention de la communauté mentionnera de nouveau l'existence de cette cellule ainsi que les coordonnées de l'infirmière.

M. Boulard demande si l'université envisage une communication externe comme l'ont fait l'Université de Bordeaux et Sciences Po.

Mme Caillot répond que le message interne sera relayé par les outils de communication classique vis-à-vis de l'extérieur.

Mme Giraud-Siroy souligne l'importance d'une communication externe pour montrer l'engagement de l'université sur cette question.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 11H50.

La Présidente,

A stylized red signature that reads "Signé" in a cursive, italicized font.

Hélène VELASCO-GRACIET